

## CRITERES DE QUALITE DES POLITIQUES D'INCLUSION SOCIALE, DE DEMOCRATIE PARTICIPATIVE ET DES DROITS DE L'HOMME

### A. Critères pour les politiques d'inclusion sociale

*Les politiques d'inclusion doivent être conçues de façon à donner une réponse à l'un, à plusieurs ou à l'ensemble des domaines d'exclusion, pouvant être résumés de la façon suivante :*

- **ÉCONOMIQUE.** Pauvreté relative due au manque d'accès aux sources de revenus ou à l'accès insuffisant.
- **EMPLOI.** Chômage et précarité de l'emploi.
- **FORMATION.** Analphabétisme. Niveau de formation insuffisant.
- **SOCIO-SANITAIRE.** Handicap et dépendance. Toxicomanies et maladies liées au risque social. Non accès aux services publics de santé.
- **RÉSIDENTIEL.** Personnes sans abri. Logement en mauvais état. Milieu résidentiel dégradé.
- **RELATIONNEL.** Faiblesse et/ou détérioration des réseaux affectifs primaires. Faiblesse des réseaux communautaires.
- **POLITIQUE / DE CITOYENNETÉ.** Non accès à la citoyenneté politique. Non accès aux droits sociaux.

### B. Critères pour les politiques des Droits de l'Homme

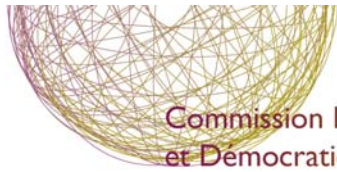
*Les politiques des Droits de l'Homme doivent respecter plusieurs ou l'ensemble des standards listés ci-dessous :*

- **DISPONIBILITÉ.** Services conçus en nombre suffisant pour répondre aux besoins de toute la population.
- **ACCESSIBILITÉ.** Physique et économique. Accès à l'information et transparence. Non discrimination.
- **ACCEPTABILITÉ.** Respect des valeurs culturelles, des normes et des pratiques de la population cible. Qualité et pertinence des services.
- **ADAPTABILITÉ.** Aux besoins changeants des communautés ou des individus.
- **MÉCANISMES POUR EXIGER DES RESPONSABILITÉS** (mécanismes juridiques, électoraux, et/ou systèmes de supervision à caractère horizontal – conseils de participation –).

### B. Critères pour les politiques de démocratie participative

*Les politiques de démocratie participative doivent se caractériser par plusieurs ou par l'ensemble des éléments suivants :*

- **PARTICIPATION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE.** Personnes bénéficiaires en tant qu'agents actifs dans leur processus d'intégration sociale et politique totale. Participation du domaine technique et du tissu associatif à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques. Renforcement des réseaux sociaux et communautaires. Capacité à faire participer les secteurs exclus ou traditionnellement éloignés de la sphère publique.
- **DANS LES DIFFÉRENTES ÉTAPES.** Participation de la société civile au diagnostic, à la planification, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des politiques.
- **PLURALISME.** Accepter le conflit et la diversité comme éléments inhérents aux processus sociaux. Articulation de techniques de médiation.
- **RESTITUTION DE L'INFORMATION** dans toutes les étapes de la conception et de la mise en oeuvre de la politique.



- **NOUVELLE CULTURE POLITIQUE.** Pour ce qui est de l'administration locale, l'action doit être en mesure d'introduire une nouvelle façon de gouverner (transversale et partagée). Pour ce qui est des citoyens, capacité de mobilisation et de dynamisation en vue d'un processus réellement participatif.
- **RESPONSABILITÉ PARTAGÉE.** Les responsabilités de chaque acteur du processus participatif seront clairement définies.
- **POTENTIEL D'ÉMANCIPATION.** La politique promue contribue à développer l'autonomie personnelle et les droits des citoyens.

#### **D. Critères sur la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation de toutes les politiques**

##### **- Critères stratégiques**

- **PLANIFICATION.** Critères explicites d'action pour le diagnostic (des besoins), la mise en place (gestion et sources de financement solides) et l'évaluation (adaptée aux spécificités du programme, capable d'identifier et de corriger les situations non souhaitées).
- **PRÉVENTION.** Approche structurelle de l'ensemble des facteurs qui donnent lieu à des situations d'exclusion ou au risque d'exclusion. Pari politique sur la mitigation de ces facteurs.
- **INNOVATION.** Capacité d'adaptation proactive au changement. Introduction de thématiques et/ou de méthodologies créatives.
- **FORMATION.** Modèle d'intervention pour empêcher les rechutes et donner des capacités personnelles et relationnelles pour l'autonomie personnelle totale.
- **DURABILITÉ.** Economique, sociale et politique. Durée du projet dans le temps. Création de réseau au-delà de l'implication municipale dans l'action politique.
- **DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE.** Participation de la société civile à la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation de la politique (cf. partie B).

##### **- Critères d'organisation**

- **ARTICULATION INSTITUTIONNELLE.** Coordination multi-niveaux entre le public et le privé des différents acteurs institutionnels et associatifs.
- **TRANSVERSALITÉ.** Perspective horizontale du travail en réseau : logiques d'interdépendance, de capacité d'influence, de pouvoir relationnel.
- **INTEGRALITÉ.** Intégration des ressources et des services dans le cadre des plans de travail personnels, de groupe et/ou communautaires.
- **PROXIMITÉ.** Adaptation à la diversité de situations sur le territoire.

##### **- Critères d'efficacité**

- **IMPACT SOCIAL QUANTITATIF.** Tangible, positif et durable.
- **IMPACT SOCIAL QUALITATIF.** Résultats atteints au-delà de la quantification. Exemples : espace de référence pour les agents du milieu, modification de l'image stéréotypée et stigmatisée, revalorisation de la culture et de l'estime de soi.
- **RÉPLICABILITÉ.** Expérience adaptable à d'autres contextes. Information et diffusion nécessaire à son exportation.

##### **- Critères internationaux**

- **OBJECTIFS de DÉVELOPPEMENT du MILLÉNAIRE.** La politique doit s'inscrire dans le cadre international défini par les Objectifs du Millénaire et doit aspirer à contribuer à la réalisation de l'un d'eux, en mettant l'accent notamment sur l'Objectif numéro 1 : réduire l'extrême pauvreté et la faim.